

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22 Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES

Absents excusés : Laurent FOUGEROUX, Olivier BAREILLE, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : 7 Laurent FOUGEROUX à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Olivier BAREILLE à Elodie RELING
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Béatrice BOULANGE à Monia FAYOLLE
Emeric MOREL à Bernard ROMIER
Clément PERRIER à Jacques MEILHON
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2023

Délibération n° 11

Délibération n° 069/2023 – Budget 2023 – Décision modificative n° 1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023, il y a lieu de procéder aux derniers ajustements budgétaires et comptables de l'année dans le cadre d'une décision modificative n° 1. Ces derniers ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances réunie le 23 novembre.

La modification budgétaire, détaillée ci-dessous, se présente en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 580,00 €	6 580,00 €
INVESTISSEMENT	- 376 446,00 €	168 275,00 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES

Suite à la notification par les services de l'État des montants des dotations et fonds alloués à la commune pour 2023, la décision modificative ajuste les crédits comme suit :

- ✓ Compte 7411 « Dotation forfaitaire » : + 6 580,00 €.
- ✓ Compte 739223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » : + 6 580,00 €.

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
014	739223	020	Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales	6 580,00 €	
74	7411	020	Dotation forfaitaire		6 580,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES

La présente décision modificative permet d'intégrer au budget 2023 des subventions notifiées à la commune en cours d'année :

- ✓ 100 000,00 € de la Région pour la création d'un skate park et d'un city stade (compte 1322).
- ✓ 40 000,00 € du Département pour les travaux de reprise de la toiture et du clocher de l'église (compte 1323).
- ✓ 9 000,00 € du Département dans le cadre des amendes de police pour la réalisation d'un cheminement piéton en résine gravillonnée sur le chemin du Ravagnon (compte 1342).

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits suivants doivent être ouverts :

- ✓ Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » : + 60 022,27 € dans le cadre de l'apurement du compte 1069.
- ✓ Compte 2041512 « Subventions d'équipement aux organismes publics – Groupement de collectivités » : + 14 257,00 € correspondant au fonds de concours attribué à la CCVL pour les travaux de voirie de la route des Pierres Blanches (délibération n° 055/2023 du 18 septembre 2023).

Les crédits de paiement 2023 de l'AP/CP « Travaux de requalification des réseaux d'eaux pluviales », ouverts au compte 2315 « Immobilisations en cours – Installations matériel et outillage techniques » sont également ajustés : - 470 000,27 €.

Chapitre / Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
10	1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 022,27 €	
204	2041512	822	Subventions d'équipement aux organismes publics – Groupement de collectivités et collectivité à statut particulier	14 257,00 €	
906	2315	831	Immobilisations en cours – Installations matériel et outillage techniques	-470 000,27 €	
13	1322	020	Subventions – Région		100 000,00 €
13	1323	020	Subventions – Département		40 000,00 €
13	1342	020	Amendes de police		9 000,00 €
TOTAL				-395 721,00 €	149 000,00 €

INVESTISSEMENT – OPÉRATIONS D'ORDRE

Par acte en date du 9 novembre 2023, la commune a acheté, à l'euro symbolique non versé, un terrain cadastré section A n° 1524 au lieudit « Chemin des Blanchisseurs », d'une surface totale de 257 m². Ce dernier doit être intégré au patrimoine de la commune pour sa valeur estimée, soit 19 275 €.

Les crédits correspondants sont donc ouverts dans la présente décision modificative au titre des opérations patrimoniales (chapitre 041).

Chapitre / Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
041	2112	020	Terrains de voirie	19 275,00 €	
041	1328	020	Subventions – Autres		19 275,00 €

D'une manière générale, la décision modificative n° 1 se présente comme suit :

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
014	739223	020	Fonds péréquation des ressources communales et intercommunales	6 580,00 €	
74	7411	020	Dotation forfaitaire		6 580,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				6 580,00 €	6 580,00 €
INVESTISSEMENT					
10	1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 022,27 €	
204	2041512	822	Subventions d'équipement aux organismes publics – Groupement de collectivités et collectivité à statut particulier	14 257,00 €	
906	2315	831	Immobilisations en cours – Installations matériel et outillage techniques	-470 000,27 €	
13	1322	020	Subventions – Région		100 000,00 €
13	1323	020	Subventions – Département		40 000,00 €
13	1342	020	Amendes de police		9 000,00 €
041	2112	020	Terrains de voirie	19 275,00 €	
041	1328	020	Subventions – Autres		19 275,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				-376 446,00 €	168 275,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du conseil municipal n° 027/2023 du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023,

VU la proposition de la commission des finances réunie le 23 novembre 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023, de procéder aux derniers ajustements budgétaires et comptables de l'année,

OUI la présentation du projet de décision modificative n° 1 au budget 2023,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20231204-041223_0692023-DE
Reçu le 06/12/2023

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget 2023, telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 novembre 2023

Présenté par (1), Monsieur Bernard ROMIER, Maire
A Grézieu-la-Varenne, le 4 décembre 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Grézieu-la-Varenne, le 4 décembre 2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



BAREILLE Olivier	Pouvoir Eglée REING
BERTIN Eliane	
BERTRAND Gilbert	
BLAISON Virginie	
BOULANGE Béatrice	Pouvoir Monia FAYOLLE
CHAPPAZ Jean-Marc	Pouvoir Jean-Claude CORBIN
CORBIN Jean-Claude	
DECATOIRE Christel	
FAYOLLE Monia	
FOUGEROUX Laurent	Pouvoir Isabelle SEIGLE-FERRAND
GRATALOUP Pierre	
JAUNEAU Jean-Claude	
JEANTET Hugues	
LAGIER Michel	
LEBAYLE Fanny	
MATHIEU Anne-Marie	
MAZZA Nadine	
MEILHON Jacques	
MEUNIER Laurence	
MOREL Emeric	Pouvoir Bernard ROMIER
NICOLETTI Robert	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERRIER Clément	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>
POUSSE Anne-Virgine	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>
RELING Elodie	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>
ROMIER Bernard	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>
SEIGLE-FERRAND Isabelle	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>
TORRES Renée	<i>TORRES Renée</i>
TOURAIN Fabienne	<i>TOURAIN Fabienne</i>
ZIOLKOWSKI Marc	<i>POUSSE Anne-Virgine</i>

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.